

A. — MOUVEMENT DE LA PRODUCTION

1. — PRODUCTION AGRICOLE

LA PRODUCTION DU BLÉ AU MAROC.

L'importance du blé dans l'économie marocaine ressort immédiatement des deux observations suivantes :

En premier lieu, sur une population indigène de plus de 5 millions d'habitants, la moitié utilise sous une forme ou une autre le blé. Cette céréale, dans une alimentation encore peu diversifiée, est la base de la subsistance, très souvent même son constituant unique.

En deuxième lieu, sur un total d'exportation en 1933 de 600 millions de francs, le blé tient la première place, soit environ 25 %, et l'on sait combien il est urgent de défendre les éléments d'actif d'une balance commerciale en déficit permanent.

La production du blé n'est pas une production homogène. En effet, d'une part, elle comporte à la fois du blé dur et du blé tendre, et, d'autre part, elle est très variable de qualité.

Blé dur

Le blé dur, plus riche en gluten, est employé de préférence pour la préparation des semoules et des pâtes alimentaires qui demandent de la fermeté, de la résistance, de la rigidité, et très peu de plasticité, tandis que par nature le blé tendre se trouve voué à la fabrication du pain.

Avant l'occupation française, le Maroc ne connaissait que la culture du blé dur. Celle-ci occupe encore la surface la plus importante, et se trouve presque exclusivement produite par l'élément indigène. En effet, très rustique, le blé dur convient assez bien aux conditions naturelles de climat et de terrain ; entré de temps immémorial dans les usages du paysan marocain, il correspond exactement aux besoins de la consommation locale.

Par sassage, le blé dur donne du son pour les animaux, de la semoule de diverses grosseurs, et de la farine, l'une et l'autre utilisées dans l'alimentation humaine, la première dans le couscous traditionnel, la deuxième dans le pain. Le pain ainsi obtenu est très nourrissant car la mouture n'a pas éliminé les éléments nutritifs et les vitamines contenus dans le germe. La production de blé dur, très variable suivant les années, oscille entre 5 et 7 millions de quintaux. Presque entièrement consommée dans le pays même et par la population autochtone, elle ne fait pas encore l'objet pour l'instant d'une exportation appréciable.

Blé tendre

D'origine récente dans le pays, il a été introduit par les colons européens. Par suite de la différence des rendements, leur production est supérieure à celle de l'élément indigène dont les superficies cultivées sont pourtant plus importantes.

	Superficies en hectares	Production	Rendement
Récolte 1932-33			
Indigène	222.000	1.215.000	5,47
Européenne ...	158.000	1.885.000	11,93
Total	380.000	3.100.000	
Récolte 1933-34			
Indigène	175.000	1.450.000	8,28
Européenne ...	120.000	1.450.000	12,08
Total	295.000	2.900.000	

Ce tableau appelle deux constatations : 1° la variabilité des rendements indigènes et la stabilité des rendements européens montrent combien une culture soignée peut atténuer les effets fâcheux des conditions atmosphériques ; 2° les possibilités de production ressortent des montants de la culture européenne. Il suffit de 120.000 hectares pour obtenir près de 1.500.000 quintaux, alors qu'en 1933 la superficie totale des terres cultivées au Maroc a été de 3.486.000 hectares, ce chiffre étant loin de représenter l'ensemble des terres susceptibles d'être mises en valeur. Il y a là une cause de faiblesse parce que sur une production de blé tendre de 3.000.000 de quintaux, 700.000 à peine trouvent leur utilisation dans le pays même, le surplus devant être exporté avec toutes les difficultés que pose la recherche des débouchés, mais aussi un élément de force parce que l'augmentation de la population indigène peut être envisagée sans inquiétude.

C'est pour le blé tendre que la question de la qualité offre le plus d'intérêt. En effet, la boulangerie (surtout en France) demande de plus en plus des farines de blés de force ayant une haute valeur boulangère : l'adjonction de ces farines améliore grandement la qualité du pain et son rendement en poids.

Le problème des débouchés

La production moyenne de blé tendre a été, au cours des trois dernières années, de 2.800.000 quintaux. Le Maroc se classe comme un pays régulièrement exportateur de blé tendre, or, la consommation interne ne dépasse pas 700.000 quintaux et le contingent d'importation de blé tendre admis en franchise en France se limite à 1.650.000 quintaux.

L'écoulement de la production marocaine doit donc se faire à trois prix différents et sur trois marchés différents.

1° *Le marché mondial.* — Après avoir été éprouvé par un état de dépression qui a engendré, dans tous les domaines, des catastrophes, il tend à se rétablir petit à petit. Le stock mondial diminue progressivement, et si les récoltes de l'hémisphère sud, en particulier celles de l'Argentine et de l'Australie, confirment les prévisions, les quantités totales disponibles n'atteindraient en fin de campagne qu'un chiffre de 100 millions de quintaux contre 188 courant 1932.

De toutes façons, certains pays ne peuvent et ne pourront satisfaire à leurs besoins ; il existe donc un débouché à prendre, pour lequel tout est une question de prix et de qualité ;

2° *Le marché français.* — Pendant la période de guerre et d'après-guerre, la métropole a connu une longue suite de récoltes déficitaires. La crise avait atteint déjà, dans le monde, son point culminant que la France, à l'abri d'une barrière douanière énorme, n'en avait ressenti aucun effet et même était obligée d'importer chaque année de fortes quantités de céréales (plus de 60 millions de quintaux de blé en 6 ans, de 1926 à 1932).

Grâce à ce sacrifice de prix consenti par les consommateurs, la France a pu conserver à son agriculture un niveau de prix satisfaisant, correspondant à des conditions de cultures onéreuses, à un standard de vie élevé, mais système dont l'événement allait montrer la fragilité. Une seule récolte excédentaire devait avoir pour résultat immédiat de mettre en cause l'efficacité de la protection douanière. C'est ce qui arriva après la belle récolte de 1932. La France se trouva alors devant une production très supérieure à ses besoins réels. L'année 1933 ne fit

qu'accentuer le déséquilibre, et, en 1934, il reste un solde de plus de 20 millions de quintaux disponible seulement pour l'exportation.

Précisément, la loi française du 24 décembre 1934 est venue, après quatre autres, essayer d'apporter une solution au problème en établissant un système de primes à l'exportation financé par le producteur lui-même au moyen d'une taxe sur chaque quintal livré à la consommation humaine. Et l'on prétend placer sous le même régime de primes à l'exportation, la fraction du contingent marocain de 1.800.000 quintaux admise en principe en franchise en France, mais dont une fraction n'a pu encore être écoulée sur le marché français. D'où un élément d'incertitude pour le maintien ultérieur de ce contingent ;

3° Le marché intérieur constitue un débouché non négligeable puisqu'il représente le quart de la production actuelle. Par ailleurs, si actuellement la population indigène consomme presque exclusivement du blé dur, l'usage de la farine de blé tendre commence à s'introduire dans certaines classes aisées. Il n'est donc pas impossible de voir ce produit du sol marocain trouver dans le pays même une partie de son utilisation.

C'est sur le marché intérieur que doit se réaliser le cours moyen résultant de la différence entre les cotations pratiquées sur le marché mondial et sur le marché français. Dans l'état présent de la législation, ce cours s'établit librement, mais les bas prix actuels éliminent pratiquement du ravitaillement intérieur la production de la colonisation représentée par son organe corporatif : l'Union des docks. Par contre, pour l'attribution des licences en vue du contingent, les deux catégories de producteurs sont mises sur le même pied avec, à peine, depuis cette année, un léger avantage en faveur des blés de qualité.

Du reste, la valorisation partielle du contingent ne profite que très peu à l'indigène, qui a toujours des besoins d'argent pressants et qui ne peut attendre.

* * *

Sur le terrain du blé se heurtent également le vieux fond autochtone et l'élément européen implanté.

Avec son économie simple, primitive, en circuit fermé, l'indigène pourrait rester à peu près insensible aux répercussions des crises économiques, mais il se trouve obligé désormais de produire non pour lui, mais pour payer des impôts, et c'est là la raison profonde de sa culture de blé tendre, qu'il ne consomme pas, qu'il monnaie entièrement, et dont il tire les moyens de paiements pour son tertib, et les quelques denrées, sucre, thé, qu'il achète à l'extérieur.

Il ne serait pas équitable qu'il supporte en définitive le poids de tout l'effort financier nécessité par la colonisation et soit exclu directement ou indirectement des mesures de soutien accordées par la métropole.

Venu à la demande de la France, le colon est devenu ultérieurement, par suite d'erreurs imprévisibles ou de largesses financières excessives, une charge parfois trop lourde. En effet :

1° Le passif de la colonisation, contracté à une époque où le prix du blé était de 130 à 150 francs le quintal, se monte à 500.000.000 de francs environ. Dans l'hypothèse la plus favorable, il représente une charge d'intérêts annuels de 40 millions au moins ;

2° Sur une surface totaleensemencée chez les Européens pour la campagne 1932-1933, de 294.000 hectares, le blé tendre, à lui seul, a occupé 157.000 hectares, soit plus de la moitié ;

3° D'autre part, comme conséquence du régime actuel de quasi-monoculture céréalière, le blé doit supporter presque exclusivement les arrérages des dettes de la colonisation, ce qui, pour une production totale de 1.500.000 quintaux, ne serait pas loin de représenter une charge de 20 à 30 francs par quintal ;

4° Le cours actuel des blés tendres à la Bourse de Casablanca, de 45 à 50 francs pour certaines variétés, peut atteindre 65 francs nu, magasin vendeur port départ Maroc, mais à ce prix se sont déjà intégrés tous les frais

de conditionnement, de transport, de droits de porte, d'emmagasinage. Que reste-t-il au colon, dans ces conditions, pour payer ses frais de productions, ses engrais, son tertib et la satisfaction de ses besoins personnels ?

Cependant, il est impossible d'admettre la ruine totale et la disparition de Français qui ont accompli au Maroc une œuvre essentielle.

Les colons maintenus doivent pouvoir, à défaut d'aide pécuniaire, compter sur un appui sérieux pour le placement indispensable de leurs produits.

Conclusion

En présence des éléments principaux du problème, il paraît possible de déterminer à quelles conditions essentielles devrait répondre un projet de solution (1).

Il devrait servir, avant tout, l'intérêt conjugué de la nation protectrice et de la nation protégée. Faciliter, dans toute la mesure du possible, l'orientation de la production marocaine dans un sens qui la rende non concurrente, mais complémentaire de la production française.

En deuxième lieu, satisfaire par son volume de production et par sa qualité les trois débouchés prévus.

En troisième lieu, obtenir à un prix moyen qui tire pleinement parti des possibilités du marché intérieur, du marché français, du marché mondial et en attribue équitablement le bénéfice aux diverses catégories de producteurs.

En quatrième lieu, tenir compte de la situation budgétaire actuelle qui interdit de faire un effort nouveau d'argent à fonds perdus.

En cinquième lieu, être suffisamment simple pour ne pas prêter aux fraudes et ne pas nécessiter un contrôle trop rigoureux.

Jean PLASSE.

contrôleur civil stagiaire.

LE PROBLÈME DE L'IRRIGATION DU TAFILALET.

Le Sud est pauvre, l'habitant lutte péniblement pour vivre. Si la terre est riche, l'eau manque en beaucoup d'endroits et notre œuvre ne sera complète que le jour où, par une heureuse politique de l'eau, nous aurons sauvé de la ruine les immenses palmeraies de la circonscription d'Erfoud.

Or, dans l'ensemble du cercle la question de l'irrigation demeure entière. Des essais divers ont été tentés ; l'étude d'une réglementation de la distribution des eaux de crue se poursuit ; des améliorations ont été réalisées mais la période des tâtonnements n'en continue pas moins et il nous a semblé intéressant de compléter la documentation déjà existante par une vue d'ensemble sur la situation actuelle et un résumé des enseignements de l'année écoulée.

Les districts de Mecissi, Fezzou, Alnif et Aït-Sadane ne présentant du point de vue économique général qu'une importance minime seront exclus de cette étude. Les ressources en eau y sont inférieures aux besoins de la terre, mais les améliorations nécessaires ne pourront y être réalisées que progressivement et doivent être échelonnées dans le temps.

(1) Un projet de solution se trouve exposé dans un document de caractère administratif. Cf. notre mémoire de fin de stage des contrôles civils, Rabat, 1934